

Réunion du CTS du centre d'Antony du 6 octobre 2014

Point : proposition de décision « évolution des activités de l'UR TSAN »

Motion intersyndicale à l'attention du Président de l'IRSTEA

Lors de sa réunion du 15 septembre, le CTS du centre d'Antony a donné un avis négatif, à l'unanimité des représentants du personnel (RdP), sur le document « *proposition de décision sur l'évolution des activités de l'Unité de Recherche "Technologies pour la sécurité des Agroéquipements" d'Antony (TSAN)* » qui lui était soumis pour avis.

Le nouveau document soumis pour avis ce jour au CTS du centre d'Antony a déjà été soumis pour avis au CTS du centre de Clermont-Ferrand le 29 septembre. Le CTS de Clermont-Ferrand a rejeté ce projet à l'unanimité des RdP et a voté une motion que nous souhaitons annexer à celle-ci.

Le nouveau document qui est soumis au CTS ce jour ne prend pas en compte les demandes des représentants du personnel, en particulier celle de renoncer à la suppression brutale de la structure TSAN au 1^{er} janvier 2015. Les modifications apportées dans cette nouvelle version se veulent uniquement des précisions sur les motivations et la mise en œuvre d'un projet de décision de l'administration inchangé sur le fond. Mais ces « précisions » ne sont pas forcément de nature à clarifier ce qui se passerait pour les agents voire même sont inquiétantes (régime particulier, sortant du droit commun, pour les mobilités). Quant au précédent du LERMI cité en référence, les RdP n'ont toujours pas réussi à se procurer les documents administratifs correspondants.

Les RdP vous remettent aujourd'hui une pétition signée à ce jour par 141 personnes du site, plus quelques personnes d'autres centres de passage qui ont tenu à s'y associer.

Les RdP reprennent à leur compte cette pétition et vous demandent :

- de renoncer à votre projet de suppression de l'UR TSAN au 1^{er} janvier 2015 ;
- de ne pas écarter *a priori*, dans les scénarios d'avenir mis à l'étude, celui du maintien de l'activité de TSAN sur le site IRSTEA d'Antony ;
- de communiquer au personnel, conformément à vos engagements de « transparence », toutes les lettres de mission, toutes les études prospectives, projets de conventions, concernant l'avenir de TSAN, du site d'Antony, et plus globalement de l'IRSTEA.

Sauf si vous nous annoncez en séance que ces demandes sont acceptées par la direction, les RdP ne pourront que voter à nouveau contre la proposition de décision qui leur a été soumise.

Réunion du CTS du centre de Clermont-Ferrand du 29 septembre 2014

Point « Evolution des activités de l'UR TSAN »

Motion à l'attention du Président de l'IRSTEA

Les représentants du personnel (RdP) ont pris connaissance du document intitulé « *proposition de décision sur l'évolution des activités de l'Unité de Recherche "Technologies pour la sécurité des Agroéquipements" d'Antony (TSAN)* » (version de septembre 2014) qui est soumis à l'avis du CTS du centre de Clermont-Ferrand réuni ce jour.

Cette « proposition » prévoit que l'UR TSAN est supprimée, au premier janvier 2015, en tant que structure, et l'ensemble de ses agents rattachés, à cette date, à l'UR TSCF. L'activité de recherche serait transférée à TSCF dès 2015, par contre l'activité du PRT PSA2 serait maintenue sur le site IRSTEA d'Antony pendant encore 2 ans, le temps d'étudier des scénarios d'évolution pour ce PRT, qui ne sont aujourd'hui pas mûrs. Trois scénarios sont envisagés comme possibles au bout de ces 2 ans (sic) :

- 1) Arrêt des activités
- 2) Relocalisation partenariale au sein d'une organisation adaptée
- 3) Relocalisation totale ou partielle, sous une forme à déterminer, au sein de l'UR TSCF, à Clermont-Ferrand et sur le site de Montoldre, selon une configuration qui reste à construire

Durant cette période transitoire de 2 ans, la direction s'engage à maintenir l'activité du PRT dans de bonnes conditions et à assurer une « gestion de proximité » sur Antony. Mais elle veut faire du PRT PSA2, dès le 1^{er} janvier 2015, une « composante de l'UR TSCF, sous forme d'une équipe TSCF localisée sur le site d'Antony ».

Les RdP du CTS de Clermont-Ferrand ont également pris connaissance des courriers adressés collectivement par les agents de TSAN au Président Bournigal ainsi que de la motion des RdP du CTS d'Antony à la réunion du 15 septembre et de leur vote unanime CONTRE cette proposition.

Pas plus que les agents de TSAN et les RdP d'Antony, ils ne comprennent la logique de supprimer la structure TSAN au 1^{er} janvier 2015 alors que l'activité doit perdurer 2 ans de plus sur le site d'Antony et que la direction ne sait pas à ce stade ce que deviendront ces activités au-delà de ces 2 ans.

Les arguments de « synergies scientifiques et techniques » mis en avant par la direction apparaissent de pur opportunisme : pour développer des synergies scientifiques et techniques entre équipes de 2 unités, il n'est pas nécessaire de les fusionner administrativement, surtout quand ces équipes appartiennent au même thème de recherche (INSPIRE en l'occurrence) et sont distantes de 400 km ! Nous rappelons que dans l'organisation de l'Etablissement, c'est au TR qu'incombe en premier lieu l'animation scientifique entre équipes du TR, transversalement aux URs. De plus ces synergies existent déjà et se renforcent comme le souligne le document « schéma de centre » (Voir notamment page 11).

La suppression de l'UR TSAN au 1^{er} janvier 2015 ne peut qu'être préjudiciable aux agents de TSAN, en les changeant brutalement d'affectation et en les faisant dépendre d'une autorité hiérarchique éloignée, au moment où ils auront le plus besoin de soutien pour bâtir leur avenir.

Les RdP du CTS de Clermont-Ferrand tiennent à exprimer leur soutien à leurs collègues de TSAN et font leurs critiques et interrogations exprimées par le CTS d'Antony.

Ils s'étonnent en outre que le document qui leur est présenté ne traite absolument pas la question de l'incidence qu'aurait la décision de rattachement de TSAN sur le fonctionnement de TSCF et du centre de Clermont-Ferrand. Pourtant cette incidence ne serait certainement pas négligeable et se posent au minimum les questions suivantes, du point de vue de Clermont-Ferrand :

- Est-il bien raisonnable de transformer le centre de Clermont-Ferrand, déjà éclaté sur deux sites (les Cézeaux et Montoldre), en un centre éclaté sur trois sites ?
- De quel CTS et de quel CHSCT dépendraient les agents de la composante antonienne de TSCF ? Antony ou Clermont ?
- Même si la « gestion courante » est assurée sur Antony, il est clair que le rattachement du PRT à TSCF créerait un surcroît de travail pour les gestionnaires de TSCF et des services généraux du centre de Clermont, en plus dans une période où des départs en retraite se profilent sans savoir si les agents seront remplacés
- Si les agents du pôle recherche « RCM » ne souhaitent pas tous faire une mobilité à Clermont, quels moyens scientifiques et techniques pour assurer la poursuite de l'activité de recherche ?
- Au-delà des 2 ans de réflexion supplémentaire, si c'est le scénario 3 qui est choisi, sachant – comme l'a indiqué E. Hugo dans son rapport – que les agents du PRT PSA2 ne sont pas volontaires pour

faire une mobilité sur Clermont, quels seraient les moyens affectés pour reprendre ces activités sur Clermont ?

- Quel que soit le scénario qui sera choisi, il va falloir que l'administration se mobilise pour organiser le transfert des volontaires dans la nouvelle structure partenariale et/ou proposer aux agents « non mobiles » des reclassements sur le site d'Antony ou ailleurs en région parisienne : le DU de TSCF et la GRHP de Clermont sont-ils les mieux placés pour effectuer, à distance, cette tâche particulièrement ardue ?

Cette « proposition » de la direction semble décidément bien improvisée.

Par solidarité avec les collègues d'Antony, dont ils partagent les analyses, et compte-tenu du fait que le rattachement du PRT à TSCF alourdirait et compliquerait inutilement la gestion et les procédures, d'un côté comme de l'autre, le CTS se prononce CONTRE la proposition présentée par la direction.

Le CTS considère que c'est au centre d'Antony d'assumer la responsabilité de l'évolution des activités de TSAN – qui plus est si elles doivent fermer - et qu'il convient d'attendre le résultat des études complémentaires qui vont avoir lieu dans les 2 années pour savoir s'il serait opportun ou non de transférer les activités de TSAN à TSCF. D'ici là, le CTS de Clermont-Ferrand considère qu'il est de l'intérêt des personnels de Clermont comme de celui des personnels d'Antony que soient maintenues les 2 unités de recherche, TSAN et TSCF, ce qui n'empêche nullement de resserrer les liens scientifiques et techniques entre les équipes.